

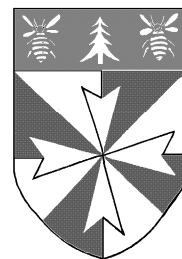
ANNEE 2010

NO : 59 / 1er trimestre 2010

LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit pièces
à la croix de Malte d'argent brochant
sur la partition, au chef de gueules
chargé d'un sapin arraché d'argent
accosté de deux abeilles volant d'or »



SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 3
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		page 5
3.1 - REUNION DU 08 FEVRIER 2010		page 5
3.2 - REUNION DU 29 MARS 2010		page 7
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 9
4.1 - COMITE DES FETES DE BUGEAT		page 9
4.2 - COMITE DES FETES DE LESTARDS		page 9
4.3 - ASSOCIATION RENAISSANCE DES VIEILLES PIERRES		page 9
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 11
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 1 ^{ER} TRIMESTRE 2010		page 11
5.2 - MAISON DE RETRAITE		page 12
5.3 - INSTANCE DE COORDINATION		page 12
5.4 - PHOTO MYSTERE		page 12
5.5 - MOTS CROISES		page 13
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 14
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 14
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 15
7 - FORUM		page 19

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Pierre FOURNET, Dominique MAY

et pour les Associations ou à titre individuel : Marie-Thérèse PETIT, Annie LAVAL,
Philippe BERTRAND, Emmanuèle RIVET, Karine BRUNELLE

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

Après un hiver particulièrement rigoureux, le temps est devenu printanier et chacun aspire à retrouver fleurs et feuilles.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui, à titre professionnel ou bénévole ont facilité la vie quotidienne de chacun avec une mention toute particulière pour les équipes de déneigement et de salage des voies routières.

Du côté de la commune

- les travaux de la Maison des Bruyères sont achevés
- la restauration de la petite maison communale de la Rue du Feyt est terminée : les travaux ont été réalisés par les employés communaux
- le chantier de la station de traitement d'eau potable interrompu à cause des intempéries a repris
- celui de la future gendarmerie a lui aussi souffert des aléas climatiques : il doit être achevé en 2010
- les travaux de restauration des statues et bas reliefs de l'église de BUGEAT sont achevés : c'est Sandrine BARBE, restauratrice à LA ROCHELLE qui les a effectués : une présentation de cet ensemble sera faite au moment des Journées du Patrimoine.
- Il y aura cette année, en septembre, un chantier de fouilles au Champ du Palais sous la conduite d'Hélène MAVERAUD : une réunion préparatoire aura lieu à la DRAC à LIMOGES courant juin.

Je me permets, une nouvelle fois, d'attirer l'attention des propriétaires de chiens et de chats sur leur responsabilité en cas d'accidents occasionnés par leurs animaux. D'autre part, il conviendrait que ces mêmes propriétaires fassent preuve de plus de civisme en évitant les déjections dans les rues et sur les trottoirs.

Enfin je rappelle qu'il est interdit de laisser des véhicules en état d'abandon dans les rues ainsi que sur les terrains, un service gratuit d'enlèvement d'épaves existe. Les contrevenants peuvent s'exposer à une amende.

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 59. Vous y trouverez :

- le mot du Maire, Pierre FOURNET
- le compte-rendu des réunions du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- la page forum en 7

Bonne lecture.

Un jeune apprenti pâtissier du plateau de Millevaches, Paul MAZAUD a été reçu 4^{ème} à la finale nationale à Paris.

En effet, Paul MAZAUD apprenti pâtissier à la boulangerie pâtisserie FOURNET à BUGEAT, après avoir passé brillamment le concours régional à TULLE, a disputé la finale des meilleurs apprentis pâtissiers de France, à l'école FERRANDIS de PARIS, concours de niveau très relevé sous la présidence de Monsieur MICHALAK, Champion du Monde 2005 de pâtisserie.

Paul a réalisé un très beau travail, nous lui adressons nos sincères félicitations.



3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 - REUNION DU 08 FEVRIER 2010

VOIRIE 2010

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

Réparations sur la Rue du Feyt, de Chaleix, de l'Etang des Saules, de la Ganette et Route du Moulin de Barthou

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'un montant de 25.419,60 € HT, soit 30.401,84 € TTC
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Investissement sur Voirie Communale

- arrête le plan de financement de la façon suivante :

Fonds libres : 20.342,00 €

Aide départementale : 10.059,84 €

TOTAL : 30.401,84 €

- approuve l'échéancier prévisionnel joint
- décide de faire exécuter les travaux dès que le financement en sera assuré grâce à la subvention et aux fonds libres
- décide que le règlement des dépenses sera effectué sur factures.

SEISME D'HAÏTI DU 12 JANVIER 2010 – AIDE AUX COMMUNES SINISTREES

Considérant :

Les dramatiques conséquences du séisme d'HAÏTI du 12 janvier 2010 pour les collectivités haïtiennes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune de BUGEAT s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal décide :

- d'apporter son aide aux communes sinistrées
- de verser la somme de 200,00 € à l'association « Carrefour des Communes » (Siret 440 623 270 000 12)
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2010 compte 6574
- de demander qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

DEMOLITION HLM DU FEYT

Le Maire rappelle le Conseil Municipal que le HLM du Feyt est en très mauvais état et qu'actuellement tous les logements sont vacants. Il précise que Corrèze Habitat propriétaire de l'immeuble envisage de le démolir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à Corrèze Habitat pour la démolition du HLM du Feyt.

SCIERIE GARAI GOURDON MURAT

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement de la scierie GARAI située sur le territoire de la commune de GOURDON-MURAT. Il indique que ce dossier a été mis à l'enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Il précise que le territoire de la commune de BUGEAT étant situé à moins de 3 km de cette installation le Conseil Municipal doit se prononcer sur cet aménagement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré :

- donne à l'unanimité de ses membres présents un avis favorable à cet aménagement.

CONVENTION ATESAT

Demande d'intervention de l'Etat, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze pour une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

Vu la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Vu la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et notamment son article premier.

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 Août 2009 fixant la liste des communes éligibles à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Vu la circulaire N° 2003-6/UHC/MA1/2 du 27 janvier 2003 du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer relative à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Vu le projet de convention proposé par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze et relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la mission ATESAT actuellement assurée par la D.D.T. pour la commune est arrivée à terme,

Considérant que la commune peut au terme de l'arrêté préfectoral susvisé bénéficier de la nouvelle assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré décide :

- de confier à la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze une mission d'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.) dans les conditions définies dans la convention susvisée qui sera annexée à la présente délibération.

- d'autoriser le Maire à signer la présente convention

- d'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire rappelle que dans le cadre du programme « Ecole numérique rurale » la Commune a procédé en 2009 à l'acquisition du matériel mais qu'il serait nécessaire d'équiper le 2^{ème} site et il présente un devis établi par la Société QUADRIA pour un montant de 4.624,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'inscription de la commune au programme « Ecole numérique rurale »

- décide de retenir comme fournisseur la Société QUADRIA

- approuve l'offre de la Société QUADRIA pour un montant de 4.624,32 €

TTC

- décide l'acquisition du matériel

- sollicite l'attribution d'une subvention DGE dans le cadre du programme

« Ecole numérique rurale »

- décide que le financement sera réalisé de la façon suivant :
 - * subvention : 1.933,25 €
 - * fonds libres : 2.691,07
- décide que le règlement de la dépense sera réalisé sur factures, grâce aux fonds qui seront inscrits au budget 2010 au programme « MATERIEL 2010 »
- donne pouvoirs à son Maire pour signer la convention à intervenir et en général effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

3.2 - REUNION DU 29 MARS 2010

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Après présentation et explications, les comptes administratifs 2009 (Budget Général, Service des Eaux, Service de l'Assainissement, Service des Pompes Funèbres) sont approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

↳	Budget Général
Section de fonctionnement :	1.153.725,15 €
Section d'investissement :	395.160,40 €
↳	Service des Eaux
Section de fonctionnement :	170.239,22 €
Section d'investissement :	951.175,72 €
↳	Service Assainissement
Section de fonctionnement :	53.205,38 €
Section d'investissement :	170.590,50 €
↳	Service Pompes Funèbres
Section de fonctionnement :	1.000,00 €

Ils sont approuvés à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT DE LA DIEGE

Monsieur le Maire expose que le comité du Syndicat de la Diège, lors de l'Assemblée Générale du samedi 20 février 2010, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur le développement des compétences complémentaires du Syndicat, à savoir le gaz et les équipements collectifs.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts joints en annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire,

- adopte à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat de la Diège joints en annexe,

- donne tous pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

DISSIMULATION TELEPHONE RUE DU PRE VACHER RUE DES CHENAUX

Monsieur le Maire précise que le Syndicat de la Diège possède la compétence pour réaliser les travaux de ce type.

Monsieur le Maire informe que, par lettre en date du 08 mars 2010, le Président du Syndicat

lui a fait part des éléments financiers concernant ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que par lettre la commune a demandé aux services du Syndicat de la Diège de bien vouloir procéder à l'effacement des lignes de télécommunications concernant l'affaire suivante :

**EFFACEMENT LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS
RUE DU PRE VACHER – RUE DES CHENAUX**

Monsieur le Maire expose que la commune serait redevable au Syndicat de la Diège, après réception des travaux, d'une participation d'un montant de 30% des travaux hors taxes exécutés soit :

Montant des travaux hors taxes exécutés	25.399,85 € HT
Fonds de concours 30 %	7.620,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire au budget un fonds de concours estimatif représentant 30 % du montant hors taxe de cette opération soit la somme de 7.620,00 €
- précise que ce fonds de concours sera bien entendu calculé sur le montant des travaux réellement réalisés
- donne tous pouvoirs à leur Maire pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 - COMITE DES FETES DE BUGEAT

PROGRAMME DES FESTIVITES

- Concours de Belote : Vendredi 30 avril au Foyer Rural
- Thé Dansant avec Mathieu MARTINIE : Lundi 24 mai au Foyer Rural
- Les Singlar Blou en Concert : Samedi 5 juin au Foyer Rural
- Marcel Disco-Mobile : Mardi 13 juillet au Foyer Rural
- Fête Locale : Samedi 7, Dimanche 8, Lundi 9 août
- Soirée Moules-Frites : Samedi 9 octobre au Foyer Rural avec l'USB
- Grand Loto : Samedi 9 novembre au Foyer Rural

AVIS AUX AMATEURS

Nous vous attendons le vendredi 23 avril 2010 à 20 h 30 à la Mairie afin de préparer le défilé du mois d'août.

Toutes les idées et toutes les mains sont les bienvenues.

4.2 - COMITE DES FETES DE LESTARDS

CALENDRIERS DES MANIFESTATIONS 2010

Le comité des fêtes de LESTARDS vous invite à ses manifestations :

- Vendredi 02 avril : Rencontre des chorales de SARRAN et de BUGEAT à l'église à partir de 20 h 00
- Samedi 24 avril : Concours de belote à 20 h 30
- Samedi 01 mai : Pèlerinage de la Bussière
- Samedi 15 mai : Concours de belote à 20 h 30
- Dimanche 04 juillet : Fête locale toute la journée
- Samedi 17 juillet : Concert à l'église à 20 h 30 : groupe de Gospel
- Samedi 07 août : Rallye découverte, départ 9 h 00
- Samedi 21 août : Concours de belote à 20 h 30
- Samedi 23 octobre : Concours de belote à 20 h 30
- Samedi 27 novembre : Concours de belote à 20 h 30
- Dimanche 26 décembre : Concours de belote à 14 h 00

4.3 - ASSOCIATION RENAISSANCE DES VIEILLES PIERRES LA RONDE DU PRINTEMPS

L'association Renaissance des Vieilles Pierres organise une randonnée pédestre sur la journée, le dimanche 30 mai 2010.

Le départ aura lieu à Clédat à 9h30. Les participants, après un parcours de 11 km 800, arriveront à Chadebec (Bonfond). Là, ils tireront leur pique-nique du sac dans une ambiance musicale assurée par François Martini, accordéoniste de renom. Le groupe de danseuses « Mandala » animera le village.

A 14h30 les randonneurs accompagnés des danseuses et du musicien se dirigeront vers le moulin où un meunier bénévole fera une démonstration. Ensuite le groupe visitera la fontaine St-Médard à Bonfond et continuera son chemin vers Clédat en passant aux abords de la Chattemissie. Le parcours de l'après-midi comporte 11 km environ.

Le matin comme l'après-midi, des raccourcis seront possibles pour les marcheurs moins aguerris.

Ce cheminement dans des paysages très variés entre ces deux sites à découvrir devrait attirer nombre de participants.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance, une participation de 3 €uros sera demandée pour la journée.

Pour plus de renseignements, téléphoner au 05/55/72/36/81

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro du *Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le premier trimestre de l'année 2010, il y a eu :

3 décès

Naissance

Nous avons appris la naissance de **Gabin Armange** né le 16 décembre 2009 à PAU fils de Stanislas et Emmanuelle BOURG, petit fils de Robert et Marie Josée BOURG, arrière petit fils de Mesdames Georgette BOURG et Paulette LAVILLE.

Nous avons appris la naissance de **Lennie Margaux MALAGNOUX** née le 09 Janvier 2010 à ALFORVILLE fille de Emilie et Nicolas MALAGNOUX et petite fille de Christiane et René MALAGNOUX.

Décès

Le 16 février de Monsieur **Marc MAZAUD** âgé de 49 ans décédé tragiquement à Mouriéras. Marc avait occupé un emploi quelque temps à la commune de BUGEAT et au Centre Sportif, c'était un garçon travailleur, alliant le sérieux et la bonne humeur.

Le 24 février de Madame **Marie Gabrielle MAIZEAUD née BANNETTE** âgée de 96 ans. Native du Tronchet commune de VIAM, où elle a été inhumée, Madame MAIZEAUD, après ses études de sage-femme avait exercé sa profession dans la Drôme puis à LA CHATRE (Indre) où elle était directrice. L'heure de la retraite venue, elle s'était installée à BUGEAT dans la maison qu'elle avait fait construire Rue de Pré Vacher près de ses neveux.

Le 14 mars de Monsieur **Louis REGAUDIE**, plus connu sous le nom de « Bibi ». Né à FENIERS où il a été inhumé mais ayant des origines à BUGEAT où son grand-père Etienne avait été boucher, il était venu à BUGEAT en 1952 pour travailler chez son cousin « Milou REGAUDIE » qui tenait le garage Rue de la Tranchée. Après son mariage, il installe la station-service Rue de la République et étoffe l'entreprise avec les taxis et les ambulances pour lui donner avec sa famille l'essor qu'elle a aujourd'hui. Homme de services et particulièrement affable, c'est une figure sympathique de notre commune qui disparaît brutalement.

Ont été inhumés à BUGEAT :

Le 22 janvier de Monsieur **Jean Philippe MARVIER** âgé de 48 ans, décédé à MENTON : il était le fils de Roger MARVIER et petit-fils de Léonce, capitaine tué à la guerre de 1914 et dont le nom figure sur une ancienne classe de l'école des garçons, devenu local du club du Pays Vert. Sa famille possédait une maison Rue Nationale (actuelle propriété de Jean-Marie BOURRE) et en avait fait construire une autre Rue Antoine Orlianges (actuelle maison EYSSAN) où la famille venait en vacances.

Le 2 février de Madame **Marie FONFREIDE née BILLOT** à l'âge de 108 ans : elle était la doyenne des natives de notre commune et avait passé sa vie professionnelle en région

parisienne. Revenant régulièrement en vacances à BUGEAT, elle a vieilli très entourée par ses enfants.

Le 10 mars de Monsieur **Jean Maurice SIMANDOUX** décédé à ORLEANS à l'âge de 84 ans, il venait chaque année séjourner dans sa maison Rue Nationale durant les vacances.

Nous avons par ailleurs appris le décès de :

Monsieur **Georges BOURQUELOT** âgé de 89 ans, à LA ROCHELLE. Durant de nombreuses années il venait l'été dans la maison de l'Echameil participant aux diverses manifestations organisées sur la commune, s'investissant particulièrement dans l'organisation de mémorables tournois de tennis de table.

Madame **Denise CAPOULADE née MALAGNOUX** à l'âge de 84 ans. Installée Rue de la Font Basse avec sa famille, elle avait travaillé notamment à la SOCODEC puis à la Maison de Retraite.

5.2 - MAISON DE RETRAITE DE BUGEAT

Le personnel et la VMEH de l'EPHAD de BUGEAT remercient toutes les personnes qui ont participé à la bourriche et à notre petite vente de cadeaux au profit des pensionnaires pour le marché de Noël

Quelques lots ne sont pas retirés, ils sont disponibles au bureau de la Maison de Retraite.

5.3 - INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE – CANTON DE BUGEAT

Le nouveau conventionnement avec le Conseil général élargit les compétences de l'Instance. Désormais, ses missions et services s'ouvrent à toutes les personnes en situation de perte d'autonomie, qu'elles qu'en soient les causes.

- accueil, écoute et orientation des personnes et de leur famille
- mise en relation avec les services de l'aide à domicile

Le bureau se situe au 3, rue de la mairie, au rez-de-chaussée, deuxième entrée (côté bibliothèque) et est ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures ou sur rendez-vous.

Un seul numéro de téléphone pour toutes vos questions relatives au maintien à domicile ou pour le portage des repas 05.55.72.36.58

5.4 - CONNAISSEZ VOUS BIEN BUGEAT ?

La photo du précédent numéro représentait le canal d'arrivée d'eau au Moulin.

Le premier lecteur à avoir trouvé la réponse est Betty MOURIERAS, elle recevra un livre.

5.5 - MOTS CROISES

Horizontalement

- 1 - Approvisionnement
- 2 - Unités qui font grossir - Voie de ville
- 3 - Grosse bougie - Attires
- 4 - Indium du chimiste - Voies d'évacuation
- 5 - Grade de judoka - Garder pour soi - Initiales sportifs
- 6 - Identique - Possessif - Débit de boisson
- 7 - Glacier de demain - Jour républicain
- 8 - Se met à table - Très crue
- 9 - Etreindrons
- 10 - Unis - Omises

Verticalement

- A - Fortuit
- B - Vêtement chaud - Négation
- C - Partie d'archipel - Maritime
- D - Frein de bouche - Haussas
- E - Chicane - Oui du midi
- F - Réfutera - Empestes
- G - Outils de dessin - intitulera
- H - Ambitionnerai - Mot de choix
- I - Général sudiste - Colline
- J - Te dirigeras - Exécute deux fois
- K - Terme d'accord - Pierre fine
- L - Hérésiarques

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.
MAIRIE DE BUGEAT : 05.55.95.50.34
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : 05.55.95.47.26.

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : 05.55.95.18.68
FAX : 05.55.95.67.90
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON 05.55.95.55.09
Docteur HERISSE 05.55.95.55.18
Docteur NOUAILLES 05.55.95.52.78

La semaine de 20 h à 8 h

et le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h et jours fériés 0810.19.19.55

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU 05.55.95.50.14

INFIRMIER :

Service infirmier 05.55.95.50.07
(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET 05.55.95.41.42

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET 05.55.95.45.21

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE :

Florence MILLET 05.55.72.36.58

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame CLEMENT 05.55.95.54.81
à BUGEAT le vendredi matin,
3, Place du Champ de Foire
ou 05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.72.36.58

GENDARMERIE : 17 **POMPIERS :** 18

DÉPANNAGE EDF : 0810.33.32.19

S.N.C.F. : Gare
Information/Vente 05.55.95.50.31
08.36.35.35.35 (0,34€ la minute)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON 05.55.95.50.50

LA POSTE :

05.55.95.50.00
05.55.95.47.05 (service courrier)

TRÉSOR PUBLIC:

et 05.55.95.52.60 (Receveur)
05.55.95.50.39

CRÉDIT AGRICOLE : 05.55.46.19.80

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE 05.55.95.54.29

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

Tout contrevenant s'expose à des pénalités.

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

JOURS D'OUVERTURE:

TREIGNAC : Lundi ,Mercredi et Samedi Après-midi

BUGEAT : Mardi, Vendredi et Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

Plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pouvez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux doivent être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indique où vider les feuilles et gazons.

Les branchages doivent être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service est gratuit pour les particuliers et facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM).

Le gardien établit un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui est remis, et la souche sert à la facturation.

La plate-forme déchets verts est ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

NOUVEAU SERVICE

Le SIRTOM vous propose aussi un nouveau service pour les personnes en auto-médication (diabétiques, dialysés, sous morphine, ...).

Les déchets médicaux des personnes pratiquant elles-mêmes leurs soins sont considérés comme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ces déchets peuvent avoir des risques de contamination accidentelle, c'est pourquoi il est important de les séparer des ordures ménagères.

A l'occasion d'une délivrance d'ordonnance, votre pharmacien vous remettra une boîte à seringues usagées, homologuée avec son couvercle.

Les boîtes pleines seront collectées par la société ARBRE, avec qui, le SIRTOM a passé une convention qui ne pourra prendre en charge les produits stockés antérieurement au 01/01/2009 ainsi que les déchets des professionnels (infirmières, médecins, service de soins à domicile,...)

Ce nouveau service gratuit est mis en place en collaboration avec votre pharmacie.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

A compter du 12 avril 2010 et jusqu'au 11 décembre 2010, le guichet de la gare fermera de 11 h 30 à 12 h 30 pour la pause déjeuner afin que l'agent commercial soit présent au TER de 12 h 47 (anciennement 13 h 19) en direction de LIMOGES. Celui de 11 h 40 en direction d'USSEL est avancé à 11 h 28. pas de changement pour les autres TER. La SNCF vous remercie de votre confiance et vous prie de l'excuser pour la gêne occasionnée.

Gare fermée les samedis, dimanches et fêtes

Renseignements au 05 55 95 50 31 aux heures d'ouverture ou 08.25.87.23.19 Contact – TER ou 3635 service SNCF

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI	de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI	de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 3 maisons F5, 1 maison F4 Rue des Fleurs de la Saint Jean et 1 appartement F3 Place du Champ de Foire

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours

de plusieurs lots de 700 à 2300m2. S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2010

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque **Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00**, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. La prochaine aura lieu le 04 mai.

6.2.12 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 2ème TRIMESTRE 2010

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.13 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 Euros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2010 (4 numéros).

6.2.15 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à :

Monsieur CAUNET Christian et sa famille Rue de Millevaches

6.2.16 - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

SECTION JSP : RECRUTEMENT 2010

Ils se retrouvent tous les 15 jours hors vacances scolaires.

Cette formation répartie sur 6 ans les prépare à l'obtention du Brevet des Jeunes Sapeurs qui permet d'intégrer un Corps de Sapeurs Pompiers Départemental directement sans formation.

Pour les jeunes âgés de 12 ans à 14 ans (1996 à 1998) la formation débutera en septembre pour se terminer en juin année scolaire).

Elle comprend une partie incendie, une partie secourisme et une partie culture administrative.

Le sport est également présent. Toutes les installations du Centre Sportif Mille Sources sont mises à disposition de la section.

Une cotisation annuelle est demandée : Elle est de 50 €uros

Pout toute information complémentaire, vous pouvez contacter Philippe au 06.74.24.29.79

6.2.17 - IMPOTS SUR LE REVENU

Une permanence sera assurée mercredi 19 mai de 13 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de BUGEAT par l'Inspecteur des Impôts afin de vous aider à remplir votre déclaration d'impôts sur le revenu.

6.2. 18 - SECOURS CATHOLIQUE RESEAU MONDIAL CARITAS

OFFREZ DES VACANCES A UN ENFANT

Le Comité de la Corrèze du Secours Catholique cherche, dans le département, des familles prêtes à ouvrir leur cœur et leur maison à un enfant de 5 à 10 ans du 6 au 28 juillet 2010.

Famille d'accueil, vous permettrez à un enfant de s'épanouir dans un environnement différent du sien et de connaître un temps privilégié de vie partagée. Les grands parents qui reçoivent leurs petits-enfants l'été, peuvent eux aussi devenir famille d'accueil.

Le Secours Catholique donne de sérieuses garanties de sécurité et assure un soutien constant auprès des familles durant tout le séjour des enfants.

L'Accueil Familial de Vacances c'est du bonheur à partager.

N'hésitez pas à vous engager. Vous ferez des heureux !

Contactez le Secours Catholique de BRIVE.

Contact : Secours Catholique

Délégation du Limousin, Comité de la Corrèze

16, rue Jean Fieyre

B.P 30009

19101 BRIVE CEDEX

Tél : 05 55 24 03 26

Comite-correze@secours-catholique.org

7 - FORUM

Cette page est réservée à toutes celles et tous ceux qui veulent s'exprimer par courrier ou par mail sur leurs besoins et leurs attentes.

A Bientôt

Anita Cavalli, Serge Leblanc, Patricia Maury, Colette Meunier

Cette page est toujours écrite avec OpenOffice sous LINUX

SOLUTION DES MOTS CROISES

Horizontalement

1 : Alimentation - 2 : Calories - Rue - 3 : Cierge - Plats
4 : Id - Sorties 5 : Dan – Taire - Jo - 6 : Egale - Ta - Bar
7 : Neve - Primidi - 8 : Avoue - Osée
9 : Enlacerons - 10 : Liés - Sautées

Verticalement

A : Accidentel - B : Lainage - Ni - C : Ile - Navale
D : Mors - Levas - E : Ergote - Oc - F : Niera - Pues
G : Té - Titrera - H : Aspirai - Ou
I : Lee - Mont - J : Iras - Bisse
K : Out - Jade - L : Nestoriens